Délimitation des plans d'aménagement particulier "quartier existant" - PAP QE

Type de zone — spécificités

HAB-1 « a »

PAP QE - Zone d'habitation 1 — HAB-1 « a » / HAB-1 « b» — Logement (s) maximum: a = 2, b = 4

PAP QE - Zone d'habitation 2 — HAB-2

PAP QE - Zones mixtes — MIX-u / MIX-v / MIX-r

PAP QE - Zone de bâtiments et d'équipements publics — BEP

PAP QE - Zone de bâtiments et d'équipements publics - type 1 — BEP-1

PAP QE - Zones d'activités économiques — ECO-c1 « a » / ECO-c1 « b » / ECO-c2 / ECO-r / ECO-n

PAP QE - Zone spéciale "Rue d'Esch" — SPEC-RE

PAP QE - Zone spéciale "Minett-Kompost" — SPEC-MK

PAP QE - Zone spéciale "Foetz" — SPEC-F « a » / SPEC-F « b »

PAP QE - Zone spéciale "station-service" — SPEC-S

PAP QE - Zone de sport et de loisir — REC « a» / REC « b» / REC-pm

PAP QE - Zone de jardins familiaux — JAR

Délimitation des PAP approuvés
- voir partie écrite PAP QE

Secteur protégé de type "environnement construit" - C à titre indicatif

Construction à conserver (1)

Gabarit d'une construction existante à préserver (1)

Alignement d'une construction existante à préserver (1)

Petit patrimoine à conserver (1)

Délimitation de la zone verte à titre indicatif (PAP QE août 2021)

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

Source: (1) *Service des sites et monuments nationaux, AC Mondercange et 2+S, mise à jour septembre 2019*
Modifié sur base de l'Avis de la Commission d'Aménagement (N° Réf.: SEC/CGO/2019) du 29 avril 2020
et des reclamations.

Commune de Mondercange
18 Rue Arthur Thinnes
L-3919 Mondercange

MONDERCANGE

Plan d'aménagement particulier " quartier existant" (PAP QE)

Plan de repérage

→ Monnerech

Nr	Plusieurs sites et articles		
7	Eléments protégés	29.11.2023	19556/38C
6	Plusieurs sites et articles	19.11.2023	19560/38C
5	Rue de l'Eglise	06.03.2023	19894/38C
4	Parc Möller	04.11.2022	19539/38C
Nr	Modifications ponctuelles	Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur du	Référence

- Vote du conseil communal le 30 octobre 2020
- Approbation du Ministre des Affaires intérieures le 03 juin 2021

Projet plan coordonné
(Dossier 9E)

Échelle 1:2.500
Octobre 2026

N

ZEYEN BAUMANN

Zeyen+Baumann sàrl
36, rue des Prés
L-2349 Luxembourg

T+352 33 02 04
secretariat@zeyenbaumann.lu
www.zeyenbaumann.lu

Zeyen + Baumann sàrl (aménagement du territoire) — Echelle 1:2.500 — Version auprès validée du conseil du 30.10.2020 — Version auprès validée du conseil du 03.06.2021